



Marseille, le 20 décembre 2021

Madame Aude FOURNIER
Directrice Générale Adjointe
DGA Transformer nos Pratiques

Objet : Demande de protection fonctionnelle pour Monsieur HASSAINE Salah (identifiant 2003 0424)

Madame la Directrice Générale Adjointe,

L'attention de nos Organisations syndicales a été attirée sur le cas de Monsieur Salah HASSAINE, animateur, anciennement responsable de centres d'animation à la Mairie des 9 et 10ème arrondissements.

Ce dernier qui a tenté d'alerter l'Administration sur des faits présumés délictueux, et qui a saisi le procureur de la République en 2020, a demandé de bénéficier de la protection fonctionnelle de la Ville de Marseille par courrier du 20 janvier 2021.

Il avait d'ailleurs été reçu par la cellule harcèlement sans suite particulière efficace, puis par l'IGS à qui il a fait connaître toute sa méfiance et son désarroi face à l'inaction apparente de l'Administration, si ce n'est une proposition éventuelle de quitter la Mairie de secteur...

Il n'a jamais reçu de réponse depuis cette date.

Par contre, sa situation administrative s'est totalement détériorée et il subit non seulement les comportements anormaux décrits dans son courrier, mais il s'est vu aussi mis à l'écart de son travail initial.

Sa confiance dans notre Administration est devenue très minime.

Au vu de son dossier, il nous apparaît nécessaire de lui octroyer cette protection fonctionnelle et de l'aider dans ses démarches.

Vous remerciant par avance pour votre réponse, nous vous prions, Madame la Directrice générale Adjointe, d'accepter l'expression de nos salutations distinguées.

Ludovic Bedrossian
Président de la section CFTC
de la ville de Marseille

Daniel Venezia
Président de la section SNT CFE/CGC
de la ville de Marseille